



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 11 MAI 2017 -

DÉCISION N° 17 - 08 - 047

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 avril 2017 s'est réuni le 11 mai 2017 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau).

Décision 3 : La réforme d'un véhicule et de matériels divers.

Depuis 2013, le SDIS se dessaisit de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée. A ce titre, les véhicules et engins ainsi que les autres matériels concernés doivent tout d'abord être réformés et sont répertoriés en annexe 1 du présent dossier.

Ainsi, un véhicule à fort kilométrage dont la valeur nette comptable est nulle pourrait ainsi être réformé. Ce véhicule pourrait ensuite être vendu à l'association « SOS chantiers natures et urbain », qui œuvre pour les personnes en difficultés et tente de leur réinsérer dans le monde du travail, pour la somme de 1 500 €. Divers matériels de mobiliers et surtout informatiques sont également proposés à la réforme.

Après suppression dans le tableau des actifs, ce véhicule pourrait être cédé à l'association « SOS Chantier nature et urbain » et ces matériels pourraient ainsi être vendus lors de la vente aux enchères qui se déroulera du 15 au 29 mai 2017.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la réforme du véhicule Citroën / Jumper immatriculé 4067 YV 42 et sa cession à l'association « SOS Chantier nature et urbain » sise 2 route de Saint Paul – 42 740 Saint Paul en Jarez, pour la somme de 1 500 €.

Article 2 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la réforme les divers matériels dont la liste est jointe en annexe 1 et qui seront ensuite proposés à la vente via la voie dématérialisée ou éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170511-17-08-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 22/05/2017

ANNEXE N° 1 VENTE AUX ENCHERES

Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Type	Energie	N° Inventaire	Dernière affectation	Valeur net comptable
CITROEN	JUMPER	4067 YV 42	2002	VTPM	DIESEL	1596	CIS PANISSIERES	0,00 €
Libellé								
						Inventaire	Dernière affectation	Valeur net comptable
						3222	MAGASIN DEPARTEMENTAL	0,00 €
						3339	CTA CODIS	0,00 €
						2738	CDIS	0,00 €
						4608	CDIS	0,00 €
						1117	CDIS	0,00 €
						1129	CDIS	0,00 €
						2402	CDIS	0,00 €
						411	CDIS	0,00 €
						2338	CDIS	0,00 €
						2339	CDIS	0,00 €
						191	CDIS	0,00 €
						9327	CDIS	0,00 €

(1) Sur décision du bureau ce bien pourrait être cédé à l'association Sos Chantiers Nature et Urbain pour la somme de 1500 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170511-17-08-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 22/05/2017

